

Atelier de proximité Arrageois 9 décembre 2014

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 18h10.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), accueille les participants. Il salue la présence nombreuse et fidèle des participants et élus, soulignant que ce n'est pas toujours le cas dans d'autres secteurs du territoire du projet. Il revient sur l'Instance locale de concertation (ILC) du 14 octobre dernier, au cours de laquelle plusieurs personnes ont ostensiblement quitté la salle. Rappelant sa neutralité vis-à-vis du maître d'ouvrage, du projet et des participants, il souligne néanmoins que la concertation suppose la présence des acteurs : il n'est pas possible de concerter avec des absents. Ceci étant, la concertation se poursuit, cette fois sur la recherche du tracé de moindre impact.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, demande aux participants de transmettre leurs remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent lorsqu'ils y auront accès.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, revient sur la réunion de l'ILC d'octobre, qui a permis de valider le fuseau de moindre impact dans la Pévèle, le fuseau ayant déjà été arrêté pour l'Arrageois et le Bassin minier lors de la réunion du juin. Il indique que les trois élus de la Pévèle opposés au projet ont rencontré le conseiller énergie de la ministre de l'Ecologie ; depuis, le projet est dans une sorte de statu quo sur cette partie du territoire – qui n'a pas pour autant valeur de moratoire – et les ateliers de proximité dans la Pévèle ont été reportés début 2015. Il précise par ailleurs qu'une réunion publique a été organisée par ces élus à Tourmignies le 8 novembre 2014 : étaient présents les maires d'Attiches, de Tourmignies, de Mons-en-Pévèle, de Bersée, le conseiller général du canton de Pont-à-Marcq, le député Thierry LAZARO et le sénateur Dominique BAILLY. Lors de cette réunion qui a rassemblé 250 personnes, il rapporte que RTE a été accusé de mensonges et que le projet Avelin-Gavrelle a été comparé à celui du barrage de Sivens. Il regrette vivement ces propos et rappelle que le maître d'ouvrage a organisé plus d'une centaine de réunions de concertation pour définir un projet qui soit le moins impactant possible pour les habitants. Il souligne que l'enfouissement demandé par les élus de la Pévèle n'est pas retenu par RTE au regard des impacts rédhibitoires engendrés sur l'environnement et l'agriculture. Il ajoute que RTE a accepté d'aller plus loin que prévu avec la profession agricole en décidant d'enfouir une ligne de 90 kV supplémentaire.

Romain Lefebvre, futur habitant de Neuvireuil, demande si RTE connaît le nom de la rue concernée par l'enfouissement de cette dernière ligne.

Jean-Louis Carlier indique ne pas connaître le nom de la rue. Il précise que les lignes enfouies sont les deux lignes Gavrelle-Neuvireuil et les deux lignes qui partent au nord d'Izel, ce qui représente plusieurs dizaines de pylônes et poteaux qui seront enlevés.

Par ailleurs, Jean-Louis Carlier excuse l'absence de Bruno Rabin, de l'agence Bocage : il devait présenter les photomontages demandés lors du précédent atelier mais il a eu un accident de voiture et n'est donc pas présent. Il signale que les photomontages seront joints au présent compte-rendu et pourront être adressés par mails voire présentés sur le terrain.

Jean-Louis Carlier excuse également l'absence du maire de Gavrelle, qui a un conseil municipal ce jour.

Analyse des passages proposés à l'atelier du 10 septembre 2014 et présentation des hypothèses de passage

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente l'analyse des passages proposés lors de la dernière réunion. Elle présente également les conclusions de la réunion avec les exploitants agricoles du 25 novembre dernier.

Cf. Diaporama en annexe

Christine Lombard indique que la présentation ne concerne pas la ligne 90 kV Gavrelle-La Motte Julienne, dont l'enfouissement a été décidé à la suite de la réunion avec les exploitants agricoles.

Jean-Louis Carlier précise que la décision a été prise ce matin.

➔ Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Georges Houziaux, maire d'Izel-lès-Equerchin, demande quelles sont les lignes supplémentaires enfouies.

S'appuyant sur la carte présentée par Christine Lombard (cf. en annexe) **Jean-Louis Carlier** explique que RTE a bien prévu d'enfouir les deux lignes Gavrelle-Esquerchin ainsi qu'une des 2 lignes Gavrelle-Hénin-Motte Julienne jusque Neuvireuil/Izel. Suite à la réunion avec les exploitants agricoles du 25 novembre, RTE a décidé d'enfouir la seconde ligne Gavrelle-Hénin-Motte Julienne jusque Neuvireuil/Izel, qui reprend ensuite deux lignes en poteaux béton en direction d'Hénin-Beaumont.

Raymond Szymanski, citoyen de Neuvireuil, demande à quoi correspondent les lignes vertes sur la carte présentée par Christine Lombard.

Christine Lombard indique qu'il s'agit des passages envisagés pour les lignes à enfouir en compensation.

→ **Thématique Paysage**

Maurice Bucquet, citoyen d'Hénin-Beaumont, demande s'il est possible de comparer les distances aux habitations entre l'ancienne ligne et la nouvelle, car cette dernière va être beaucoup plus haute et beaucoup plus puissante.

Jean-Louis Carlier répond qu'à plus de 300 mètres, les dimensions des pylônes jouent moins. Il ajoute que la commission Paysage a pris une distance référence de 250 mètres en-deçà de laquelle l'effet écrasant de la future ligne pourrait être ressenti.

Maurice Bucquet demande si cette distance de 250 mètres vaut aussi pour le pylône Equilibre.

Jean-Louis Carlier confirme que c'est le cas, car si le pylône Equilibre est plus haut, son design est différent.

Georges Houziaux souhaite savoir si l'effet visuel du pylône Equilibre est différent du pylône classique F44.

Jean-Louis Carlier acquiesce. Pour des personnes habituées au treillis des pylônes classiques, le pylône Equilibre va être nouveau : de ce fait, l'appréciation esthétique dépendra du goût de chacun. Il estime que ce sera très variable.

Georges Houziaux juge que le pylône Equilibre est plus approprié pour l'agriculture. Il estime que l'ILC avait acté le recours au pylône Equilibre pour l'ensemble de la ligne.

Jean-Louis Carlier souligne qu'il s'agissait d'une forte demande mais que cela n'a pas été acté lors d'une réunion de l'ILC. Il reconnaît que le pylône F44, à base carrée, peut s'avérer plus gênant, mais il indique que le pylône Equilibre nécessite davantage de pylônes, à cause des angles plus limités qu'il permet d'imprimer au tracé : cela accroît le risque de trouver des pylônes en pleine parcelle agricole.

Maurice Bucquet demande où s'arrête précisément le recours au pylône Equilibre.

Jean-Louis Carlier précise que le pylône Equilibre sera utilisé dans la Pévèle et le Bassin minier, jusqu'à Flers-en-Escrebieux. Il ajoute que la traversée de l'autoroute se fera avec des pylônes F44, pour des raisons de sécurité : le pylône classique s'avère plus adapté à cet endroit car il permet de jouer davantage sur les ancrages.

Maurice Bucquet demande s'il y a d'autres endroits où il faudra franchir des axes routiers importants.

Jean-Louis Carlier explique que la rocade minière sera également franchie par la ligne avec des pylônes Equilibre renforcés.

Michel Defossez, agriculteur d'Izel-lès-Equerchin, demande si un photomontage du secteur de Neuville-Izel, comme demandé lors de l'atelier précédent.

Jean-Louis Carlier indique que ce photomontage était bien prévu, mais que Bruno Rabin n'a pu le transmettre à RTE avant son accident.

Maurice Bucquet demande si le pylône Equilibre sera utilisé dans le Bassin minier.

Christine Lombard indique qu'il y sera implanté en partie, entre la cité du Villers et le parc éolien.

Romain Lefebvre souhaite connaître la différence de taille entre le pylône Equilibre et le F44.

Jean-Louis Carlier explique que le pylône Equilibre fait 70 mètres de hauteur, si on prend en compte les 20 mètres de la pointe – cette dernière n'accueillant aucun câble électrique. Il précise que les pylônes F44 font 50 mètres de haut.

Romain Lefebvre demande si c'est le franchissement de l'autoroute qui justifie le non-recours au pylône Equilibre dans l'Arrageois.

Jean-Louis Carlier indique que c'est avant tout une question de coût et également du type de paysage concerné. En effet, la fabrication du pylône Equilibre engendre un surcoût qui rend difficile de mettre à la fois l'accent sur les enfouissements de lignes électriques de moindre tension et sur l'utilisation de ce pylône. Il a semblé plus approprié à RTE de se concentrer sur les enfouissements de lignes dans l'Arrageois, car elles impactent le cadre de vie des communes concernées et également l'agriculture. Il explique que des paysagistes ont souligné que le pylône Equilibre était pertinent s'il était seul dans le paysage, ce qui n'aurait pas été possible dans l'Arrageois.

→ Le tracé

Pour répondre à une question antérieure de **Romain Lefebvre**, **Jean-Louis Carlier** décrit la carte du secteur de Gavrelle pour indiquer où passent les lignes qui seront enfouies.

Romain Lefebvre se dit satisfait de la réponse apportée.

Raymond Szymanski demande pourquoi, alors que la ligne passe dans un point bas à la sortie du poste de Gavrelle, elle remonte ensuite sur une crête au carrefour des deux variantes envisagées, au sud-est de Neuvireuil, au lieu de continuer dans la vallée. Il présente en séance un photomontage qu'il a lui-même réalisé, grâce auquel il estime que ce ne serait pas une avancée notable, même si déposer une ligne 90 kV supplémentaire est déjà un point positif.

Maurice Bucquet relève également que les limites des parcelles agricoles peuvent évoluer dans le temps, si un terrain est cédé, s'il y a un remembrement... Selon lui, il n'est pas impossible que le parcellaire ait évolué avant le démarrage des travaux.

Jean-Louis Carlier présente un photomontage de la sortie sud de Neuvireuil. Il indique que la ligne future sera moins visible à cet endroit, malgré des pylônes de 50 mètres de haut – contre 40 à 45 mètres actuellement.

Raymond Szymanski n'est pas d'accord avec l'analyse de RTE.

Romain Lefebvre estime qu'il est possible de passer encore plus bas, au milieu des deux variantes proposées à la sortie du poste de Gavrelle, pour encore réduire l'impact visuel.

Christine Lombard confirme que la ligne ne passe pas dans le point le plus bas à cet endroit.

Didier Roisin, agriculteur, se déclare favorable à passer au point le plus bas : il met l'accent sur les contraintes à rester trop près du chemin de remembrement, car les betteraves sont stockées sur le bord de ce chemin et la présence de pylônes pourrait gêner le stockage et la collecte de betteraves à cet endroit.

Jean-Louis Carlier indique que RTE va étudier la possibilité de s'écarter davantage du chemin. Il attire l'attention des participants sur la longueur maximale des portées entre deux pylônes, car elle conditionnera la faisabilité de cette variante.

Michel Defossez considère que l'emplacement des pylônes n'est toujours pas résolu dans le secteur Neuville-Izel. Il dit comprendre sur la carte qu'il y a des pylônes sur un chemin. Il souligne qu'un rendez-vous devait être pris avec RTE peu après l'atelier précédent et qu'il n'a vu personne.

Jean-Louis Carlier indique que RTE n'installe jamais ses pylônes sur une route, mais à côté. Il annonce que RTE va étudier la possibilité de s'écarter. Il faudra regarder le nombre de pylônes à implanter afin de partager au mieux la gêne de part et d'autre de la route. Il indique que RTE prendra rendez-vous prochainement avec M. Defossez.

Maurice Bucquet revient sur la distance aux habitations. Il souhaite que RTE estime les distances supplémentaires à prendre en compte pour l'impact paysager, compte-tenu du fait que les pylônes seront plus hauts et les conducteurs plus nombreux.

Jean-Louis Carlier souligne que la distance de 250 mètres a été définie par les spécialistes de la commission Paysage. Il indique que RTE fera le calcul précis.

Claude Chardonnet demande à M. Bucquet s'il souhaite un photomontage pour montrer la différence entre la ligne actuelle et la ligne future.

Maurice Bucquet estime que c'est une bonne idée.

→ Thématique Agriculture

Jean-Pierre Lefebvre, citoyen d'Izel-lès-Equerchin, souhaite savoir la distance de sa porcherie par rapport à l'hypothèse de passage.

Christine Lombard indique qu'elle se situe à 250 mètres environ.

Jean-Pierre Lefebvre signale que son épouse, propriétaire d'une parcelle boisée voisine de la sienne refuse que la future ligne y passe, contrairement aux propos rapportés par Christine Lombard de l'agriculteur en place qui demandait que la ligne passe dans le bois pour ne pas impacter les champs.

Il propose que RTE vienne le rencontrer lui et son épouse pour trouver une solution qui n'empêche pas une diversification, touristique par exemple.

→ **Thématique Habitat et santé**

Jean-Pierre Lefebvre demande si le fait que la ligne future sera plus puissante est susceptible d'augmenter le risque de leucémie.

Jean-Louis Carlier explique que le lien de cause à effet entre champs magnétiques et leucémie n'est pas prouvé. Il cite l'étude Géocap menée par l'INSERM qui identifie statistiquement une augmentation du facteur de risque (de 1 à 1,7) lorsqu'on se situe à moins de 50 mètres de la ligne. Il indique également que RTE s'engage à ce que la ligne future émette moins de champ magnétique que la ligne actuelle malgré une augmentation de sa puissance : cela est rendu possible par une meilleure configuration des conducteurs dans l'espace, qui permettra de limiter le champ magnétique émis.

Maurice Bucquet croit savoir que le pylône Equilibre permet de diminuer encore davantage le champ magnétique émis par la ligne. Il souhaite accéder aux mesures effectuées par la commission Santé

Jean-Louis Carlier indique que le pylône Equilibre réduit encore le champ magnétique. Il demande qu'un lien vers les études Santé, disponibles sur le site internet du projet, figure au compte-rendu.

Maurice Bucquet souhaite connaître la distance entre la ligne future et les habitations de la rue du Hanovre.

Christine Lombard indique que les maisons se situent à 700 mètres de la future ligne.

Pour plus de précisions, cf. les documents suivants, disponibles sur le site internet du projet :

www.rte-ligne-avelingavrelle.com

Fiche de synthèse sur les champs magnétiques :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/05/ComprendreLeProjet_ChampMagn%C3%A9tique-mai2014.pdf

Le résultat des études récentes sur les champs magnétiques :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/04/Sant%C3%A9_n%C2%B09_12032014_Annexe7_Actualit%C3%A9EtudesEpidemiologiques.pdf

Les études sur la santé menée dans le cadre du projet :

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/les-etudes/la-sante/>

Conclusion

Claude Chardonnet retient les éléments suivants :

- Veiller à passer systématiquement dans les points bas du relief ;
- Ne pas passer sur les chemins ; la discussion est encore ouverte pour positionner exactement les pylônes ;
- Faire attention à certaines infrastructures comme la porcherie ou autre parcelle dont le développement est possible
- Des rendez-vous sont à prendre entre agriculteurs et RTE
- Des photomontages sont à produire
- Où s'arrête le pylône Equilibre ?
- Des préoccupations sur la santé, à travers la distance à la ligne et le champ magnétique.

Bernard Féry observe que chacun a pu s'exprimer clairement et de manière complète. Il estime que le présent atelier est un moment névralgique dans la recherche du tracé et que ce travail est en train d'aboutir. Il encourage le maître d'ouvrage à être précis dans les réponses qu'il devra apporter et à envoyer le compte-rendu avec l'invitation au prochain atelier. Il constate que les échanges ont permis d'aborder les questions touchant aussi aux mesures de compensation : deux lignes moyenne tension étant susceptibles d'être concernées dans ce débat et la demande pour des pylônes « Equilibre », qui ne peut être ici une mesure de compensation en tant que telle. Il demande qu'on liste les photomontages à réaliser, sans les multiplier pour autant.

Liste des photomontages :

- Sortie d'Izel, vers Beaumont, sur la RD40, pour voir les parcelles de MM. Lefebvre et Evrard ;
- Toujours à Izel, un montage intégrant de la parcelle de M. Defossez, sur la RD40 ;
- A Neuvireuil, rue d'Izel, vers le sud, depuis l'habitation la plus proche ;
- A Neuvireuil, depuis la rue de Fresnes, pour identifier le bénéfice d'un passage en fond de vallée à la sortie du poste de Gavrelle ;
- A Beaumont, rue du Hanovre, vers le sud, avec vue centrale sur le paysage de l'autoroute ;
- A Beaumont, depuis la maison isolée rue de Quiéry ;
- A Quiéry-la-Motte, rue de Beaumont, vers le nord-est, juste avant le parc éolien ;
- A Quiéry-la-Motte, rue de Beaumont, vers l'ouest, pour voir l'autoroute et le TGV.

Bernard Féry note enfin que plusieurs demandes de rencontres se sont manifestées de la part de M. Evrard, de M. Lefebvre, de M. Defossez, sans retour de RTE à ce stade. Il demande que RTE prenne contact rapidement avec ces riverains, avant la fin janvier dans toute la mesure du possible.

Jean-Louis Carlier indique qu'il est possible d'organiser une quatrième réunion pour montrer les photomontages, à moins que les participants ne souhaitent une restitution individuelle. Il dit avoir bien noté la préoccupation récurrente sur les distances aux habitations et propose de montrer une maquette 3D et un film lors de cette quatrième réunion pour bien évaluer ces distances. Cette réunion pourrait avoir lieu fin janvier ; elle sera aussi l'occasion de montrer le tracé potentiel des lignes à enfouir et, plus globalement, de parler du plan d'accompagnement de projet (PAP).

Bernard Féry demande aux participants si ces propositions conviennent.

Maurice Bucquet maintient sa demande du recours au pylône Equilibre, plus moderne, moins nocif. Il demande s'il y a des compensations prévues pour Hénin-Beaumont.

Jean-Louis Carlier répond qu'il n'y a pas de compensation prévue de l'impact pour cette commune car le tracé s'écarte très notablement d'Hénin-Beaumont, il ne devrait pas y avoir d'impact à compenser au titre du code de l'environnement. En revanche, il y a bien des impacts agricoles et paysagers sur les communes d'Izel, de Neuvireuil, de Quiéry, de Gavrelle.

Maurice Bucquet juge que le pylône Equilibre peut être une compensation.

Jean-Louis Carlier explique que le pylône Equilibre est plutôt une mesure de réduction d'impact. Il rappelle toutefois que ce pylône coûte 50 % plus cher qu'un pylône classique F44. Les faibles proximités d'habitations à moins de 100 mètres de la ligne a conduit RTE à ne pas réduire un impact peu important. Il souligne que l'enfouissement de plusieurs lignes 90 kV sera effectué au titre des mesures compensatoires sur le secteur, afin de réduire l'impact paysager des lignes électriques présentes.

Jean-Luc Leroux, maire de Quiéry-la-Motte, déclare qu'il n'a pas d'avis sur les deux pylônes.

Georges Houziaux aurait préféré que l'ensemble du territoire du projet soit traité de manière équitable avec un pylône Equilibre sur la totalité de la ligne. Il dit bien entendre les arguments avancés par RTE et attend des photomontages qu'ils permettent de comparer les deux situations. Il insiste sur la protection des populations, ce qui est l'essentiel selon lui. Par ailleurs, il salue les mesures compensatoires décidées par RTE.

Michel Houvenaeghel, maire de Neuvireuil, se félicite des avancées importantes obtenues dans le cadre des ateliers de proximité. Il juge que les choses ont avancé dans le bon sens, même s'il est évident qu'on ne pourra pas totalement supprimer les impacts de la ligne.

Jean-Paul Lefebvre regrette que les riverains n'aient pas été davantage associés à la définition des fuseaux, au-delà des ateliers de proximité, car il estime que d'autres passages auraient pu être envisagés.

Bernard Féry souligne qu'il n'est pas possible de refaire la concertation sur le choix des fuseaux. Il rappelle que des ateliers locaux ont permis aux riverains de se prononcer sur des variantes de fuseau avant que l'ILC ne prenne une décision.

Georges Houziaux indique qu'il s'est exprimé pendant l'ILC pour écarter la variante privilégiée par Izel, dans le souci de trouver un compromis juste avec les communes voisines et de répartir les impacts.

Bernard Féry remercie les participants et clôt la réunion.

Durée de la réunion : 2h